

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la session spéciale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le vendredi 10 juillet 2009, à 20 h 00, à la salle du conseil au 6201, chemin de l'Île.

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé et Francis Michaud et mesdames les conseillères Brigitte Émond et Louise Newbury formant quorum sous la présidence de M. Gilbert Delage, maire.

1. Ouverture de la session et allocution d'ouverture

L'ouverture de la session est faite à 20 h 05 par monsieur Gilbert Delage.

2. Vérification du quorum

Le quorum est constaté à 20 h 05. Quatre membres sont présents.

3. Vérification de la conformité de la convocation

Les membres ont été convoqués par la forme habituelle le mercredi 8 juillet 2009.

4. Adoption de l'ordre du jour

09.07.10.01 **Madame Louise Newbury propose l'adoption de l'ordre du jour.**
Adoptée à l'unanimité

5. Adoption des procès-verbaux de la session spéciale du 12 juin 2009 et de la session régulière du 3 juillet 2009.

09.07.10.02 **Monsieur Francis Michaud propose l'adoption du procès-verbal de la session spéciale du 12 juin 2009 avec les modifications.**
Adoptée à l'unanimité

09.07.10.03 **Madame Louise Newbury propose l'adoption du procès-verbal de la session régulière du 3 juillet 2009.**
Adoptée à l'unanimité

Arrivée de monsieur Charles Méthé à 20 h 15.

6. Suivis au procès-verbal de la session spéciale du 12 juin 2009.

La résolution pour le vote par correspondance a été acheminée au Ministère des Affaires municipales et au Directeur général des élections du Québec.

Le projet de la municipalité présenté à Hydro-Québec dans le cadre du Soutien aux réalisations locales afin d'améliorer l'éclairage sur le quai et la partie de la marina le soir pour les urgences a été accepté. L'argent que versera Hydro-Québec proviendra de la campagne de sensibilisation que nous effectuerons auprès de la population sur l'économie d'énergie. La quantité de formulaires de diagnostic résidentiel qui seront envoyés à Hydro-Québec déterminera le montant de subvention que nous recevrons. Cette campagne se déroulera à partir du 14 septembre prochain.

La Corporation des Maisons du Phare a été informée de la contribution que la Municipalité versera pour l'opération du transport collectif sur l'Île.

Monsieur Camille Dumont a été informé de la modification au contrat pour la réalisation d'un puits qui se fera au Phare plutôt qu'à l'École Fraser. La Corporation des Maisons du Phare a aussi été informée qu'un nouveau puits sera fait pour desservir la Maison de l'assistant-gardien.

La Corporation des Maisons du Phare a été ajoutée comme assuré additionnel pour la couverture en responsabilité civile pour les activités qu'elle organise. Le Circuit touristique et les musées privés ne peuvent toutefois être ajoutés comme assurés additionnels. Le Circuit touristique devra se doter d'une charte afin de pouvoir être ajouté comme assuré additionnel à la couverture municipale.

09.07.10.04 **Monsieur Charles Méthé propose** que les activités du Circuit touristique soient sous la responsabilité de la Corporation de développement et gestion touristique de l'Île Verte.

Adoptée à l'unanimité

Nous avons procédé à l'achat d'une perceuse sans fil et d'un épandeur pour le sel.

L'atelier de travail dans le garage derrière le bureau municipal a été réalisé en grande partie. La plupart des outils et des équipements y ont été déménagés.

7. Rapport du pro-maire

Monsieur Charles Méthé a assisté au lancement des activités pour les Fêtes du 200e du Phare à Entre-Deux-Marées. Ce fut un succès de participation.

Monsieur Charles Méthé a aussi assisté à l'activité du 20^e anniversaire de la Corporation des propriétaires de l'Île Verte pour la conservation de l'Île Verte (CPICIV) qui fut aussi un succès.

09.07.10.05 **Monsieur Charles Méthé propose** une motion de félicitation à monsieur Bernard Gagnon pour l'organisation de la fête de la CPICIV et à La Mijotée pour le service de la nourriture.

Adoptée à l'unanimité

09.07.10.06 **Monsieur Charles Méthé propose** une motion de félicitation à monsieur J-Paul Deschênes et monsieur Gilles Shooner pour le travail qu'ils ont fait à la CPICIV.

Adoptée à l'unanimité

09.07.10.07 **Monsieur Charles Méthé propose** une motion de félicitation à madame Nicole Picard pour son implication dans la réalisation de l'enfouissement des fils électriques sur le site du Phare et à monsieur Jacques Fraser pour avoir répondu rapidement à la demande d'Hydro-Québec pour enlever les poteaux avant le lancement des activités entourant les Fêtes du 200^e du Phare.

Adoptée à l'unanimité

09.07.10.08 **Monsieur Charles Méthé propose** une motion de félicitation et de remerciement à Hydro-Québec et à Bell Canada pour la réalisation des travaux d'enfouissement des fils électriques sur le site du Phare.

Adoptée à l'unanimité

8. Période de questions

Trois personnes sont présentes.

Monsieur André-Pierre Contandriopoulos, nouveau président de la CPICIV, émet le souhait d'une rencontre du nouveau conseil d'administration de la CPICIV avec le conseil municipal afin d'échanger sur les préoccupations mutuelles.

9. Affaires en cours

9.1 Adoption du Règlement numéro 130.1 : Règlement modifiant le règlement numéro 80-2.1 (Règlement de zonage) et sa grille de spécifications

Le directeur général dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 130.1. Aucune personne n'a signé le registre pour l'une ou l'autre des trois parties du règlement.

- 09.07.10.09** Attendu qu'aucune demande n'a été reçue à l'égard du projet de règlement 130.1 ;
Madame Louise Newbury propose que le conseil adopte le projet de règlement numéro 130.1.
Adoptée à l'unanimité

9.2 Appel d'offres pour l'entretien des chemins en hiver

- 09.07.10.10** **Madame Brigitte Émond** propose que la municipalité lance un appel d'offres de service pour l'entretien des chemins en hiver selon le devis en annexe.
Adoptée à l'unanimité

- 09.07.10.11** **Madame Brigitte Émond** propose que toute plainte devra être faite au directeur général qui la documentera avant d'agir auprès de l'entrepreneur.
Adoptée à l'unanimité

9.3 Appel d'offres pour la confection, l'entretien et la surveillance du pont de glace

- 09.07.10.12** **Monsieur Charles Méthé** propose que la municipalité lance un appel d'offres de service pour un responsable à la confection, l'entretien et la surveillance du pont de glace selon le devis en annexe.
Adoptée à l'unanimité

10. Affaires nouvelles

10.1 Transport collectif : Perception de 1 \$ par la SIR par passager visiteur

- 09.07.10.06** Considérant qu'un service de transport collectif terrestre est nécessaire pour réduire la circulation automobile sur l'île et décongestionner le service du traversier et les abords du quai ;
Considérant que le service de transport collectif terrestre est utile pour les membres de la collectivité et une infrastructure touristique indéniable ;
Considérant que l'opération d'un service de transport collectif terrestre a besoin de subventions pour faire ses frais ;
Considérant que la contribution de la Société Inter-Rives de l'Île Verte pour le transport collectif terrestre n'est pas récurrente ;
- Madame Brigitte Émond** propose que la Municipalité demande à la Société Inter-Rives de l'Île Verte de percevoir auprès des usagers visiteurs la somme de 1 \$ par personne adulte par passage qui servira au financement du transport collectif sur l'Île et que monsieur Charles Méthé rédige la demande auprès de l'organisme.
Adoptée à l'unanimité

10.1 Règlement numéro 131 : Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Règlement n° 131

Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

09.07.10.14 Il est proposé par madame Brigitte Émond que le conseil décrète ce qui suit :

1. Pour l'application du présent règlement, on entend par :

1° « client » : une personne qui souscrit un service téléphonique dans un but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication ;

2° « service téléphonique » : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :

a) il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec ;

b) il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1° du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe b du paragraphe 2° du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

2. À compter du 1^{er} décembre 2009 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,40 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

3. Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.

4. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée à l'unanimité

10.3 Demande d'aide financière auprès du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec, Volets Collectivités et grandes villes

09.07.10.15 Madame Brigitte Émond propose que la Municipalité dépose une demande de soutien financier auprès du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec, Volets Collectivités et grandes villes pour la réalisation du projet de bibliothèque et mandate le directeur général, Denis Cusson, pour signer au nom de la Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs tous les documents relatifs à cette demande.

Adoptée à l'unanimité

10.4 Présentation projet d'aménagement des installations septiques et des stationnements de la Gare maritime par le Ministère des Transports du Québec

Le 8 juillet dernier, des représentants du Ministère des Transports du Québec (MTQ) ont présenté ont présenté à la Société Inter-Rives et à la Municipalité

le projet d'aménagement des installations septiques et des stationnements pour la future Gare maritime. Le directeur général était accompagné de messieurs Paul Pelletier, inspecteur en bâtiment et en environnement, Bernard Gagnon, inspecteur-adjoint et Jean-Bernard Ouellet, membre du Comité consultatif d'urbanisme. Le directeur général fait une présentation du projet à l'aide des plans déposés par le MTQ.

Les membres du conseil émettent les commentaires suivants :

- pas favorables à des poteaux dans la courbe pour les lumières, demandent de voir le modèle de lampadaire qui serait installé et une copie de l'image de l'éclairage projeté qui a été présenté afin de voir l'impact de la proposition ;
- pourquoi les canalisations pour les champs d'épuration et les lumières sont-elles creusées sur le bord de la côte plutôt qu'en bas de la côte ? Les travaux dans la côte perturberont beaucoup la circulation. Il y aura peu ou pas de place pour circuler à côté de la pelle en plus d'endommager l'ensemble de la côte ;
- en ce qui concerne les stationnements de longue et de courte durée, il est demandé d'avoir une couverture végétale pour amoindrir l'impact visuel vu d'en haut ;
- pour l'ensemble du chemin municipal, il est demandé que la remise en état soit faite avec les mêmes matériaux afin d'assurer une sécurité de circulation pour la circulation à bicyclette.

Les plans pour la Gare maritime devraient être complétés durant l'hiver pour des travaux au printemps. Les membres du conseil demandent que le MTQ présentent leurs plans à un moment où les membres du conseil pourront être présents, soit en fin de semaine.

11. Rapport du comité consultatif d'urbanisme

11.1. Demande de permis de Madame Marielle Caron et de Monsieur Jean-Claude Bélanger, lot 4-0, chemin de l'Île

09.03.06.16

Considérant la demande de permis déposée par Madame Marielle Caron et de Monsieur Jean-Claude Bélanger pour la modification du revêtement extérieur d'un gazebo situé sur le lot 4-0 ;

Considérant la recommandation positive du CCU ;

Madame Louise Newbury propose que le conseil accepte la demande de permis déposée par Madame Marielle Caron et de Monsieur Jean-Claude Bélanger pour la modification du revêtement extérieur d'un gazebo situé sur le lot 4-0, sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

12. Rapport des comités (représentants municipaux)

12.1. Circuit touristique – Louise Newbury

Le début de saison est mauvais en raison de la température.

12.2. Corporation de gestion et de développement touristique - Charles Méthé

Lors de la dernière réunion du conseil d'administration il y a eu un débat sur le transport collectif. Les écriteaux réalisés par la MRC sont en production. La livraison devrait se faire prochainement.

12.3. Société Inter-Rives - Gilbert Delage

09.07.10.17

Monsieur Charles Méthé propose que la municipalité fasse part au conseil d'administration de la Société Inter-Rives de l'Île Verte de son souhait de

siéger sur le conseil d'administration de celle-ci et que la personne déléguée sera monsieur Gilbert Delage.

Adoptée à l'unanimité

12.4. Corporation des Maisons du Phare - Louise Newbury

Le coup d'œil est merveilleux sans les fils. Il y a de nouvelles expositions à visiter dans de nouveaux bâtiments. Elles ont été réalisées par madame Lise Cyr de Parc Canada.

09.07.10.18

Madame Louise Newbury propose que le conseil fasse part à la Corporation des Maisons du Phare de sa préoccupation pour que les nouvelles expositions soient tarifées comme pour les autres sites.

Adoptée à l'unanimité

12.5. Comité du 200^e du Phare - Charles Méthé

Le niveau de participation aux activités est important. Il y a des activités à toutes les fins de semaines.

12.6. Culture et loisirs / Bibliothèque - Denis Cusson

Le Comité d'animation patrimoniale, organisateur du Sentier de la Bouette, demande à la municipalité deux après-midi de travail de l'employé de voirie pour aider au montage du chapiteau et au transport de matériel.

09.07.10.19

Madame Brigitte Émond propose que la municipalité prête les services des deux employés de voirie pour le transport de matériel au site de rassemblement pour le dîner du Sentier de la bouette et pour le transport et le montage du chapiteau.

Adoptée à l'unanimité

12.7. Comité des quais - Francis Michaud/Gilbert Delage/Brigitte Émond

Une réunion du Comité technique aura lieu le 16 juillet à Rivière-du-Loup. En ce qui concerne la suite des travaux de dragage dans la marina de L'Isle-Verte, le MTQ est en attente d'une décision du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

12.8. Affaires familiales - Brigitte Émond

Le compte-rendu des rencontres du Comité d'élaboration de la politique familiale est déposé au conseil. Une activité de lancement de l'élaboration de la politique familiale se tiendra vers le 12 août. Des rencontres sont prévues avec les groupes sociaux d'ici la fin octobre. À l'automne un sondage sera fait auprès de la population sur la concrétisation des choix qui auront été exprimés lors des ateliers de discussion qui se tiendront lors de la journée de lancement.

Monsieur Francis Michaud quitte à 22 h 45.

12. Rapport du Directeur général

Nous avons reçu la documentation pour l'organisation des élections municipales. Des rappels seront faits pour l'inscription sur la liste électorale et pour la demande de vote par correspondance.

Il y a eu un retard dans l'acquisition de l'épandeur pour le sel du fait que les trois entreprises avaient vendu les épandeurs sur lesquels ils nous avaient fait des soumissions. Ce n'est qu'au vendredi 19 juin qu'il a été possible d'avoir un épandeur auprès du Groupe Dynaco.

Le conseil des commissaires de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup n'a pas encore pris une décision sur la rétrocession de l'École Fraser. Madame Nicole Hénault, secrétaire générale, m'a fait part que le conseil devait discuter de la question soit à la rencontre de juin (peu probable) ou à la rencontre du mois d'août puisqu'il n'y a pas de rencontre en juillet. Madame Hénault m'a fourni un modèle d'avis public d'appel d'offres de vente d'une école mais pas un modèle de devis technique pour la vente.

La demande de financement auprès du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) pour le projet de bibliothèque est bloquée par la technicienne qui analyse la demande. Elle applique intégralement les normes de calcul pour l'établissement du niveau de richesse de la municipalité faisant en sorte que le niveau de financement serait de 50 % plutôt que 90 %. Elle nous demande de revoir les calculs et même certains postes de dépense que les fonctionnaires de ce ministère qui ont déjà été rencontrés avaient demandé de bonifier. Il faudrait rencontrer messieurs Morin et Landry du MCCCF et Jean Bernier du Réseau des bibliothèques pour faire débloquent le projet. Entre-temps nous entreprendrons la rédaction d'une demande de financement auprès du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre des nouveaux programmes d'aide aux infrastructures.

Les prévisions budgétaires ont été déposées sur le site du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Nous communiquerons avec le service technique de PG pour connaître les raisons pour lesquelles plusieurs postes budgétaires n'ont pas été intégrés automatiquement dans diverses sections du formulaire du Ministère. Cela a retardé considérablement le dépôt des prévisions budgétaires. Lucille et moi avons procédé par la suite à l'inscription des écritures de régularisation préparées par le comptable. Il nous reste à faire le processus de fermeture de l'année. Nous pourrions donc déposer au prochain conseil le rapport trimestriel avec les numéros de poste corrigés et les transferts de budget pour couvrir les dépassements de dépense pour certains postes.

L'avis public pour les personnes habiles à voter dans le cadre du processus d'adoption du règlement numéro 130.1 a été préparé et envoyé par courrier sur l'Île, par courriel, mis sur le site et affiché au bureau municipal et à la billetterie. Les propriétaires ayant une adresse courriel ont été informés par courriel de la façon dont ils peuvent connaître la ou les zones où leur propriété est située. Pour les fins de la journée d'ouverture du registre une liste des propriétés par zone a été constituée.

Les documents relatifs au règlement numéro 130.1 ont été acheminés à la MRC et au Directeur général des élections (Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter).

Madame Sonia Gamache et monsieur Maurice Levasseur ont été informés qu'ils devront faire des demandes de dérogations mineures pour leurs projets de construction. Un ancien formulaire de demande a été mis à jour et leur a été fait parvenir.

Le travail de monsieur Gaétan Belzile est de très bonne qualité. Il n'y a pas de perte de temps. Il démontre beaucoup d'efficacité. Avec l'aide de Keven Raymond, un jeune embauché dans le cadre du programme *Desjardins – Jeunes au travail* depuis le 29 juin, il a été possible de maintenir les chemins en bon état malgré les pluies constantes par un épandage de gravier dans les trous créés par les pluies et réaliser les travaux d'aménagement de l'atelier de travail et du transfert des outils plus rapidement.

La réserve de gravier s'épuise rapidement. Il a fallu étendre beaucoup de gravier au site du Phare à la suite des travaux pour rendre le terrain le plus convenable pour les activités de lancement des fêtes du 200^e du Phare. Il

faudrait regarder la possibilité d'acheter du gravier cette année pour nos besoins de l'an prochain et de budgéter l'achat de gravier à chaque année pour le renouvellement de notre consommation. Il est demandé à l'employé de voirie de récupérer le plus possible le gravier qui se trouve en excédant sur les bords des chemins.

Le Ministère des Transports du Québec a sollicité une rencontre avec la Municipalité pour nous présenter le projet d'aménagement de la gare maritime. Cette rencontre a eu lieu mercredi le 8 juillet en matinée. Il était impossible de déplacer cette rencontre à la fin du mois parce que les divers professionnels au dossier sont en vacances. La rencontre n'a porté que sur l'aménagement des stationnements et des installations septiques. Ce ne sont que ces travaux qui se feront à l'automne et qu'en partie. Les plans pour la Gare maritime ne seront prêts qu'à la fin de l'hiver en tenant compte de la situation que créera l'aménagement des fosses septiques aux abords de la Gare maritime. Considérant que madame Louise Newbury ne pouvant par être présente et vu l'impossibilité de déplacer la rencontre, j'ai demandé à Jean-Bernard Ouellet de m'accompagner comme membre du CCU, de même qu'à Paul Pelletier et Bernard Gagnon, en tant qu'inspecteur et inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement.

Lors de la rencontre avec le MTQ, j'ai demandé à Réal Dubé s'il était possible que dans le cadre des travaux, l'entrepreneur déplace la billetterie à la sablière afin de transformer le bâtiment en résidence pour l'employé de voirie. Il a accepté sans problème.

Le Saint-Laurent/Portage a profité d'un communiqué de presse du Comité du 200^e du Phare pour faire un «publi-reportage» d'une page sur l'Île. Le journal a sollicité notre participation publicitaire. Après consultation des membres du conseil, il a été décidé de prendre ¼ de page. Monsieur Charles Méthé a préparé rapidement un court texte et j'ai fourni deux photos pour l'illustration.

À ce jour, les modifications à l'adressage faites à Postes Canada n'apparaissent pas sur leur site. Une demande d'explication leur a été faite par courrier électronique.

14. Trésorerie

14.1 Rapport trimestriel

Le point est reporté à la prochaine session.

14.2 Adoption des dépenses du mois

09.07.10.20 **Madame Brigitte Émond propose** l'adoption et les dépenses du mois qui sont en annexe au montant de 32 397,28 \$.

Adoptée à l'unanimité

Je, soussigné, Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier certifie avoir les liquidités nécessaires au compte 2402 sous réserve des crédits nécessaires aux postes concernés suite à l'acceptation des transferts de poste.

Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier

15. Correspondance

Une liste complète de la correspondance reçue est déposée.

16. Affaires diverses

Aucun sujet.

17. Levée de l'assemblée

09.07.10.21 L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Gilbert Delage propose** la levée de l'assemblée à 23 h 40.

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Delage, Maire

Denis Cusson, Directeur général